

DEC141271DR05

Décision portant nomination de Mme Caroline Hamon aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche 8215 intitulée trajectoires de la sédentarisation à l'Etat.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122735DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n° 8215, intitulée trajectoires de la sédentarisation à l'Etat dont la directrice est Mme Laurence Manolakakis ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'unité mixte de recherche 8215 - Trajectoires de la sédentarisation de l'état,

Considérant que Mme Caroline Hamon a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 11 au 13/03/14 (1^{ère} session) et du 8 au 10/04/14 (2^{ème} session),

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Caroline Hamon, chargée de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8215 intitulée trajectoires de la sédentarisation à l'Etat, à compter du 11 avril 2014.

Mme Caroline Hamon exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Caroline Hamon est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 11 avril 2014

La directrice de l'unité
Laurence Manolakakis

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université Paris Ouest
Nanterre-La-Défense (ou de son délégué)